



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Inspection pédagogique régionale**

Affaire suivie par :
BARBAUX Isabelle
FICAT Isabelle
GAINE Lucas
MOARI Lucyna
PAUL Benjamin
ZAÏM Hicham

Tél : 05 36 25 72 14/15/16
Mél : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Inspection pédagogique du second degré

Toulouse, le 07 septembre 2022

Les IA-IPR Etablissement et Vie Scolaire

à

Mesdames et messieurs les professeurs
documentalistes et les principaux d'éducation

s/c de Mesdames et messieurs
les chefs d'établissement

Lettre de rentrée des IA-IPR Etablissement et Vie scolaire

Année scolaire 2022 – 2023

Encart commun des lettres de rentrée des IA-IPR

Le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse vous souhaite une bonne rentrée scolaire et porte à votre attention ses principaux axes de travail de l'année scolaire à venir.

Reprenant les priorités de la circulaire de rentrée, nous centrerons notre action sur quelques domaines essentiels ; en particulier l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'égalité et la mixité ainsi que l'engagement vers le bien-être à l'école. Dans la continuité des années précédentes, nous continuerons notre travail sur l'évaluation, sur la place accordée à l'apprentissage de l'oral et à la valorisation des pratiques pédagogiques qui en découlent, ainsi qu'à la mise en œuvre de « Devoirs faits » et des liaisons inter-cycles.

1 Des pistes de travail liées à la maîtrise des savoirs fondamentaux

La maîtrise des savoirs fondamentaux passe par l'acquisition par les élèves des compétences essentielles (lire, dire, écrire, compter) qui concernent l'ensemble des disciplines et spécialités. Dans le premier degré, mais aussi dans le second degré - notamment au cycle 3 -les plans français et mathématiques contribuent à former les enseignants et à développer une culture commune qui doit s'incarner de l'école au collège.

Un domaine en particulier doit continuer à nous mobiliser, celui du travail sur l'oral en classe. Si le Grand oral est une épreuve finale de la classe de terminale, l'acquisition des compétences orales concerne toutes les années du secondaire, du collège au lycée. C'est un enjeu de formation essentiel pour tous les professeurs mais aussi pour les conseillers principaux d'éducation.

2 Une poursuite de la réflexion sur l'évaluation

Pour favoriser l'acquisition d'une culture commune, la continuité école-collège sera renforcée par le biais des instances et une attention particulière continuera à être portée vis-à-vis de l'exploitation des résultats des évaluations menées en début de classe de 6^e.

Au lycée également, la réflexion engagée sur l'évaluation doit être maintenue, d'une part pour permettre de bien identifier les besoins des élèves, par exemple par le biais des tests de positionnement en début de classe de seconde et d'autre part pour que le contrôle continu, qui représente 40 % de la note du baccalauréat, soit fondé sur une concertation des équipes disciplinaires et une harmonisation collective, de la seconde à la terminale. Des textes

nationaux¹ et un guide pédagogique rédigé par l'Inspection générale ont fixé l'an dernier le cadre et les modalités du travail à conduire, qui doit être poursuivi. Les professeurs nouvellement arrivés en prendront connaissance et s'inscriront dans le projet de l'équipe.

3 Un engagement en faveur de l'égalité et de la mixité

Le dispositif « Devoirs faits » est maintenant bien en place dans les établissements de l'académie. Les IA-IPR se mobilisent pour vous aider à approfondir la réflexion pédagogique. Une offre complémentaire pourra être proposée par le biais de « Devoirs faits à distance », qui utilise l'outil numérique.

Cette réflexion pourra se nourrir du tome II du guide Devoirs faits, paru le 21 juillet 2022. Il conviendra notamment de prendre en compte l'expérience acquise pour repenser le cas échéant les instances de pilotage, le rôle du coordinateur, le dialogue entre les interlocuteurs. Sur le plan pédagogique, le travail sur la nature, le rôle et le sens des devoirs (voire leur différenciation) sera poursuivi.

L'orientation constitue aussi un facteur d'égalité des chances et, à ce titre, chaque enseignant doit contribuer à aider les élèves à construire leur parcours, en veillant notamment à la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et en luttant contre les stéréotypes sociaux ou de genre.

4 En perspective, une école engagée vers le bien-être

L'Education aux médias et à l'information (EMI) revêt une dimension fondamentale et centrale pour la construction d'une culture et d'une conscience civiques éveillant la curiosité intellectuelle des élèves, développant leurs capacités de discernement, et plus généralement les amenant à s'informer et analyser avant de juger. L'ensemble des professeurs, autour notamment des professeurs documentalistes, doit sensibiliser et former à cette nécessaire prise de distance.

Le bien-être à l'école passe également par le respect de l'autre et, plus généralement, par l'appropriation des valeurs qui constituent le parcours citoyen. Ecoute, bienveillance et tolérance en seront les points clés.

L'engagement pour l'environnement et le développement durable constitue enfin l'une des priorités de cette année ; c'est une thématique présente dans de nombreux programmes, qui doit donc être développée dans chaque discipline pour permettre aux élèves de bien mesurer les enjeux sociétaux à venir ; le Conseil supérieur des programmes engagera d'ailleurs cette année une réflexion dans ce domaine.

Encart spécifique de l'inspection Établissements et Vie scolaire

Les préconisations des IA-IPR EVS pour cette année scolaire s'inscrivent dans les priorités définies dans l'encart commun qui engage les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation à se mobiliser avec leurs collègues autour de quelques axes prioritaires :

1 Des pistes de travail liées à la maîtrise des savoirs fondamentaux

Les compétences orales

Le développement des compétences orales des élèves, est un enjeu de formation essentiel pour l'équité scolaire et la réussite de la vie professionnelle et personnelle.

Le professeur documentaliste par ses actions (mise en voix, club lecture; club théâtre...) contribue à l'acquisition par les élèves de ces compétences et à leur préparation aux épreuves orales (oral du DNB, présentation du chef d'œuvre et grand oral).

Le conseiller principal d'éducation, dans le cadre de la préparation des élections des délégués élèves et de la formation des élus bénéficie de temps privilégiés pour favoriser les échanges, amener les élèves à débattre ou à argumenter et à prendre la parole en public.

Des séances pédagogiques « clés en main » élaborées par les conseillers principaux d'éducation mais qui peuvent être adaptées à tout contexte sont disponibles dans le document « *CPE et citoyenneté participative, une mission ouverte sur le monde* » disponible sur le site CPE-vie Scolaire

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/cpe-et-citoyennete-participative>

Les compétences en lecture

Toute action, tout projet dans et hors la classe (CDI, internat, salle d'étude, ...) offre l'occasion de promouvoir la lecture sous toutes ses formes.

L'invitation à une pratique régulière de la lecture au collège et au lycée, notamment avec le « Quart d'heure lecture » doit être initiée, impulsée ou développée partout où c'est possible. Cela implique un travail collaboratif, une réflexion sur la politique d'acquisition et par là-même l'adaptation du fonds documentaire ainsi qu'une posture professionnelle volontariste pour encourager et accentuer le prêt de livres mais aussi attiser le plaisir de lire. Cette incitation à la lecture ainsi que l'accès facilité aux livres et aux ressources en général devraient être systématiquement pris en compte dans le projet d'internat.

Les compétences à l'écrit :

Les compétences à l'écrit sont multiples et peuvent faire l'objet de différentes approches. Ainsi, à titre d'exemples, les thématiques de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et de l'enseignement moral et civique (EMC), deux piliers du parcours citoyen dans lequel les CPE et les professeurs documentalistes s'investissent au même titre que les enseignants de disciplines, sont des supports et des ressources particulièrement riches qui non seulement se prêtent à l'éveil de l'esprit critique mais aussi à la maîtrise de l'écrit. Cette maîtrise de la langue à des fins de communication par les élèves est indispensable. En la matière, le rôle pédagogique tant des CPE que des professeurs documentalistes est aussi indéniable que majeur.

Les compétences numériques :

Les compétences numériques constituent un élément essentiel du parcours scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment. Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) définit les compétences numériques et leurs niveaux de maîtrise progressive au long de la scolarité. La plateforme Pix permet le suivi des acquis et la délivrance d'une certification en fin de cycle 4 et au cycle terminal. Dans cet esprit, une expérimentation sera mise en place en classe de sixième via une attestation de sensibilisation au numérique.

Les professeurs documentalistes, par leur expertise dans ce domaine, ont un rôle primordial dans l'acquisition de ces compétences par les élèves.

L'éducation aux médias et à l'information (EMI)

Face au défi pour nos élèves de comprendre l'univers numérique, et notamment de savoir analyser, trier, distinguer les informations dont chacun peut désormais être l'émetteur autant que le récepteur, l'EMI a un rôle essentiel à jouer.

La circulaire du 24 janvier 2022 sur la généralisation de l'EMI a donné une nouvelle dynamique à cette thématique qui est une dimension fondamentale de la formation du citoyen.

Les professeurs documentalistes, dont la circulaire de mission précise qu'ils sont « maîtres d'œuvre de l'acquisition, par tous les élèves, d'une culture de l'information et des médias », ont un rôle déterminant dans la mise en œuvre des parcours d'EMI à travers les enseignements et les projets interdisciplinaires.

La feuille de route académique EMI se donne pour objectif, l'impulsion de la dimension EMI dans les politiques éducatives des établissements, en incitant chaque EPLE à se doter d'un parcours formalisé d'EMI, dont le professeur documentaliste est le référent. Dans cette perspective, le vadémécum EMI publié récemment et le travail de repérage de connaissances et de compétences sur les champs de l'EMI en lien avec les programmes, opéré par le CLEMI, seront des atouts indéniables.

2 Une poursuite de la réflexion sur l'évaluation

L'efficacité de l'action auprès des élèves fera l'objet d'une évaluation de compétences acquises suite aux séances et projets mis en place. Des outils d'évaluation disponibles, fin septembre, seront inclus dans le document sur la citoyenneté participative.

La démarche d'évaluation concerne également le conseiller principal d'éducation en tant que pilote du service de vie scolaire, responsable de l'animation de l'équipe d'assistants d'éducation.

Afin d'assurer pleinement ce rôle mais aussi celui de conseiller auprès de la communauté éducative, le diagnostic du service de vie scolaire réactualisé en vue des ajustements des actions, souvent nécessaire et (l'auto) évaluation des AED contribuent au développement des postures réflexives et à l'amélioration des pratiques.

L'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du CDI par le professeur documentaliste répond aux mêmes exigences.

3 Un engagement en faveur de l'égalité et de la mixité

Les parcours des élèves doivent être au cœur des actions éducatives et pédagogiques. A ce titre, les professeurs documentalistes ainsi que les CPE, ont toute leur place dans l'accompagnement du projet d'orientation de chaque collégien et lycéen, en partenariat notamment avec les professeurs principaux et psychologues de l'éducation.

Au collège, le CDI continuera à s'inscrire dans le cadre du parcours AVENIR. Il s'agit cette année, en lien avec les priorités nationales :

- D'intensifier les actions de connaissances des métiers, du monde professionnel et des formations ;
- De veiller à mobiliser et diffuser les ressources existantes (documentation, auto documentation, séances d'informations, rencontres...) ;
- De contribuer à leur appropriation par les élèves (apprentissage de la recherche des sources notamment via Internet, auto-évaluation...).

Au lycée, le nouveau référentiel de compétences à s'orienter (juin 2022) constituera un point d'appui précieux pour veiller à une progressivité des apprentissages :

<https://www.ih2ef.gouv.fr/referentiel-des-competences-sorienter-au-lycee>

- S'informer et se repérer dans la société de l'information ;
- Se découvrir et cultiver ses ambitions ;
- Se construire et se projeter dans un monde incertain.

Le conseiller principal d'éducation dans le cadre du suivi rigoureux individuel et collectif des élèves, mené en collaboration avec les professeurs principaux et le personnel médico-social, apportera son expertise afin d'accompagner au mieux l'élève dans la construction de son projet de formation.

L'implication des conseillers principaux d'éducation mais aussi des professeurs documentalistes dans la mise en œuvre du parcours santé est toute aussi importante. Les problématiques qui sont abordées participent à la réussite scolaire des élèves et à leur développement personnel.

L'engagement collectif dans la mise en œuvre des quatre parcours éducatifs contribue à renforcer l'inclusion à l'Ecole.

4 Une école engagée vers le bien-être

Le bien-être renvoie à un degré de satisfaction individuel, des élèves ou des personnels, dans différents aspects de la vie scolaire. Il s'agit donc de l'un des enjeux majeurs de l'Ecole, auquel fait écho un paragraphe des résultats de l'enquête Pisa 2015, in Pisa 2015 volume III, Le bien être des élèves :

« Les expériences, positives et négatives, que les jeunes vivent pendant qu'ils s'adaptent aux défis de la scolarité influent sur leur représentation et leur évaluation d'eux-mêmes, de leurs pairs, et des adultes. Ce qui se passe à l'école est crucial pour comprendre si les élèves sont en bonne santé physique et mentale, s'ils sont heureux et satisfaits de différents aspects de leur vie, s'ils se sentent en phase avec ceux qui les entourent, et ce à quoi ils aspirent pour leur avenir. »

Il est essentiel d'accueillir les élèves lors de leur arrivée dans l'établissement, au CDI, au bureau de vie scolaire, de les encourager dans leur scolarité, dans leur prise de responsabilité au sein des instances, dans les projets disciplinaires et transversaux, de les valoriser mais aussi de leur rappeler, chaque fois que cela s'avère nécessaire, les obligations qu'ils sont tenus de respecter. Ce sont autant de facteurs qui peuvent accroître l'autonomie, la motivation et la résilience, des qualités essentielles pour réussir, tant à l'école qu'ailleurs.

La prise en compte des préoccupations des jeunes est incontournable, si nous avons l'ambition de favoriser, dès le plus jeune âge, l'engagement dans l'établissement, dans la cité, dans la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Respecter les élèves implique également un accueil attentif et une relation constructive avec leurs parents, premiers éducateurs de leurs enfants et partenaires incontournables de l'Ecole.

Mesdames et Messieurs, Conseillers Principaux d'Education et professeurs documentalistes, votre rôle éducatif et pédagogique au sein de la communauté scolaire est essentiel. Pour vous accompagner dans votre travail, vous trouverez en annexes en cliquant sur les liens ci-dessous l'organisation territoriale de l'inspection pédagogique régionale EVS, ainsi que des informations sur l'ensemble des personnes ressources (missions et contacts), démarches et outils ainsi que des informations et outils pouvant vous être utiles dans la conduite de vos projets individuels ou collectifs. Des liens vers des ressources utiles et essentielles vous sont également proposés.

Nous vous réitérons toute notre confiance et vous remercions pour votre engagement. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Les Inspecteurs d'Académie –Inspecteurs Pédagogiques Régionaux Etablissements et Vie Scolaire :

Isabelle BARBAUX

Isabelle FICAT

Lucas GAINE

Lucyna MOARI

Benjamin PAUL

Hicham ZAIM

- **Organisation territoriale de l'Inspection Etablissements et Vie scolaire 2022-2023**

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/organisation-territoriale-de-linspection-etablissements-et-vie-scolaire-2022-2023>

- **Ressources et outils concernant le métier CPE et les politiques éducatives**

Site académique CPE & Vie Scolaire : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/>

- **Ressources et outils concernant le métier de professeur documentalistes et les politiques éducatives :**

Site académique des professeurs documentalistes : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/documentation/>

Vademécum EMI : <https://mediaeducation.fr/lesactions/vademecum-emi/>